

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi trente juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
24 juin 2025

Mis en ligne :

03 JUL. 2025

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 21
Votants : 29
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, GARNIER Chrystèle ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, NOULLEZ Sébastien ayant donné pouvoir à VALLÉE Priscilla, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, SECRANDOUR Cyril ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava, SOUQUET Éric ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent.

Monsieur LETENDRE Christophe est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 24 juin 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 22

Délibération n°2025-077. VIE ÉCONOMIQUE : Annulation de la délibération n°2024-133 pour l'attribution de la location gérance du 4, rue Beaumanoir

Rapporteur : Vincent POINTIER

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la commande publique,
VU la délibération n°2024-088 du 7 octobre 2024 autorisant l'appel à manifestation d'intérêt,
VU la délibération 2024-133 du 9 décembre 2024 attribuant la location-gérance à la SARL à être créée dénommée « IS » (enseigne « LE CO. ») ;

CONSIDERANT que le porteur de projet, par courrier en date du 2 juin 2025, a fait savoir qu'il ne pouvait faire aboutir son projet faute d'accompagnement des établissements bancaires,

CONSIDERANT qu'il revient à la ville de relancer un projet sur le 4, rue Beaumanoir ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ

DE RETIRER la location-gérance du commerce sis au 4, rue Beaumanoir à la SARL à être créée dénommée « IS » (enseigne « LE CO. ») suite à désistement,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

